



R É P U B L I Q U E

F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 octobre 2026

180x26

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six octobre à dix-neuf heures et quinze minutes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 octobre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjointes.

M. GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, KAROUTCHI Aimé, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. NICOLAI Michèle, Adjointe

M. NORD-HUCHET Claire, MANIVET Valérie, KERBART Magali, LEBOEUF Tom, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Ambre SCOGNAMIGLIO a été désignée par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de pouvoirs : 7

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE
L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

L'Établissement Français de Sang (EFS), opérateur unique de la transfusion sanguine en France, organise régulièrement sur le territoire communal des collectes de sang destinées à répondre aux besoins des établissements de santé.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29

CONSIDERANT que ces collectes revêtent un caractère d'intérêt général et de santé publique, et que la commune entend soutenir cette démarche solidaire

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de soutien aux actions de santé publique et de solidarité, la commune souhaite faciliter l'organisation, sur son territoire, des collectes de sang organisés par l'EFS

CONSIDERANT que L'EFS sollicite la commune afin qu'elle mette à disposition les locaux nécessaires au bon déroulement des collectes de sang pour l'année 2027.

Il est proposé de mettre gracieusement à disposition de l'EFS des équipements municipaux suivants :

- La salle du Conseil Municipal : mardi 11 mai 2027, mardi 15 juin 2027, mardi 13 juillet 2027, mardi 10 août 2027, mardi 12 octobre 2027, mardi 9 novembre 2027
- La salle Tino Rossi : jeudi 18 février 2027, mardi 16 mars 2027, mardi 7 septembre 2027, jeudi 9 décembre 2027

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, l'EFS s'engageant en contrepartie à remettre les lieux et le matériel en l'état, à respecter les consignes d'utilisation des locaux communaux et à couvrir sa responsabilité civile pour les dommages éventuels causés à l'occasion des collectes.

En cas d'empêchement de l'une ou l'autre des parties, chaque date de collecte fixée au calendrier pourra être annulée. Un nouveau calendrier de collectes sera alors établi d'un commun accord entre la commune et l'Établissement Français du Sang, sans qu'il soit besoin de modifier la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit des équipements municipaux suivants à l'Établissement Français du Sang

- La salle du Conseil Municipal : mardi 11 mai 2027, mardi 15 juin 2027, mardi 13 juillet 2027, mardi 10 août 2027, mardi 12 octobre 2027, mardi 9 novembre 2027

- La salle Tino Rossi : jeudi 18 février 2027, mardi 16 mars 2027, mardi 7 septembre 2027, jeudi 9 décembre 2027

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LA SECRÉTAIRE

AMBRE SCOGNAMIGLIO



LE MAIRE

ROMAIN AMARO

